

Mme Denise MADRANGE-BARTZ
53, Impasse de l'Ancien Gué
84240 LA TOUR D'AIGUES
courriel : denise,poussel@aliceadsl.fr

à Monsieur le Commissaire Enquêteur

Objet : Enquête Publique relative à l'élaboration
de la carte communale de Redortiers,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La fille d'un Garde-Forestier qui a exercé toute sa carrière (1941 à 1973) dans la Montagne de Lure sur la Zone de St Etienne les Orgues, fervent défenseur de la nature que j'ai suivi sur ce chemin. En sa mémoire je refuse l'implantation du parc photovoltaïque industriel de la Couravoune.

Le défrichement de 6,5 ha pour les panneaux plus environ 6 ha pour la protection de l'installation soit 12,5 ha de DESERT !! , je dis NON.NON à cette désertification totale. Participer à l'anéantissement de cette végétation en cours d'évolution vers une jeune forêt à laquelle les diverses instances ont donné un avis favorable à ce carnage m'écoeurent et me déçoivent beaucoup.

Monsieur le Commissaire Enquêteur je désirerais que vous preniez connaissance de la « DECLARATION DES DROITS DE L'ARBRE » proclamée, lors du colloque, à l'Assemblée Nationale le 5 avril 2019. Art. 1 L'arbre est un être vivant fixe,...Art. 2 L'arbre, être vivant sensible aux modifications de son environnement,...Art 3, Art 4, Art 5. Conclusion : CE TEXTE A POUR VOCATION DE CHANGER LE REGARD ET LE COMPORTEMENT DES HOMMES, DE LEUR FAIRE PRENDRE CONSCIENCE DU ROLE DETERMINANT DES ARBRES AU QUOTIDIEN ET POUR LE FUTUR, EN OUVRANT LA VOIE A UNE MODIFICATION RAPIDE DE LA LEGISLATION AU NIVEAU NATIONAL. Ainsi sans regrets vous pourrez donner un avis défavorable à cette enquête publique.

La main-mise par les multinationales qui s'accaparent des énergies renouvelables pour du « FRIC » sans tenir compte de la protection de l'environnement et du dérèglement climatique, les Communes se sont laissées entortillés avec à la clé « les mannes financières » au détriment d'Associations qui proposent des solutions raisonnables : SOBRIETE, EFFICACITE, LES RENOUEVELABLES, PRODUIRE ET CONSOMMER LOCALEMENT.

L'homme qui plantait des arbres de Jean Giono devient un cauchemar avec l'homme qui massacrait des arbres, la déclaration des DROITS DE L'ARBRE devient urgente. Gardons l'espoir : la Montagne reflourira.

Cordialement,

Fait à La Tour d'Aigues, le 24 octobre 2022

Denise Madrange-Bartz

PS : Texte complet Déclaration..sur internet
Association A.R.B.R.E.S.